

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints. M. Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX, Mme Anne KLEINE, M. Bernard MOIRAND, Mme Céline REJASSE, M. Henri ROBERT,

Absent : excusé: Mme Frédérique VALLON,

Pouvoir : Mme Frédérique VALLON donne pouvoir à M. Bernard MOIRAND,

Secrétaire de séance : M Bernard MOIRAND

Le compte rendu de la séance du 03 mars 2017 a été approuvé

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :

• **Réunion le 7/03 du conseil d'école.**

Mme Sylviane NÉE informe que le conseil d'école s'est réuni, la fête des écoles aura lieu le 23 juin à Saint Pierre de Côte.

• **Réunion le 8/03 à la Mairie de Saint Pierre de Côte sur l'avenir des écoles.**

M. le Maire confirme qu'il y aura bien une rentrée 2017-2018. Une discussion sur un projet de territoire avec Saint Pierre de Côte pourrait se faire.

• **Réunion le 8/03 du SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)**

M. Bernard MOIRAND informe qu'il a été présenté le budget. Quelques informations pratiques : on peut louer des bennes à gravats, on peut acheter des composteurs, le hangar et un terrain vont être équipés de photovoltaïques sur Saint Front sur Nizonne.

• **Réunion le 10/03 SIVOSS (Syndicat à Vocation Scolaire et Sportive) de Brantôme en Périgord**

Mme. Sylviane NÉE informe que la commission spécifique sur le financement du gymnase a eu lieu. Il en résulte qu'avant 2012 le calcul des charges se faisait pour 50 % Brantôme en Périgord et 50% avec les communes participantes. Après étude des dossiers il ressort que la demande de versement pour Brantôme en Périgord n'était pas toujours respectée. En 2017 la répartition 50 % pour Brantôme en Périgord sera effective et 50% aux autres communes tout en tenant compte du potentiel fiscal. Pour 2018 il sera demandé aux associations une participation aux charges (eau, électricité, chauffage). Pour 2017 La Chapelle Faucher aura une contribution de 3. 575,13 € au lieu de 4. 919,20 € prévue cette année.

• **Réunion le 13/03 du PLUI (Plan Local urbanisme intercommunal) réunion d'information en groupe de travail.**

• **Réunion le 16/03 du SIVOSS (Syndicat à vocation scolaire et sportive) de Brantôme en Périgord**

Mme Sylviane NÉE informe que la discussion était sur l'approbation des comptes. Les deux abris de bus (Rochevideau et Faureille) retournés par le coup de vent violent ont été remis en place rapidement par le sivoos.

• **Réunion le 30/03 à la commune, avec M Claude CHABROL du SMCTOM, suite au courrier envoyé par Bernard MOIRAND sur le ramassage des ordures ménagères.**

M. Bernard MOIRAND informe que tout a été pris en compte, M. Chabrol et Le chauffeur viendront rencontrer les conseillers pour revoir la tournée du ramassage et travailler sur : le sens du circuit de ramassage, les poubelles trop hautes et très voyantes, etc.

• **Réunion le 31/03 à Brantôme, avec ORANGE et Périgord Numérique sur la fibre optique en Dordogne.**

M. Bernard MOIRAND informe que la fibre arrivera sur la commune en 2028 Une priorité est faite sur les zones blanches, qui devraient être couvertes en 2017. La fibre en Dordogne s'implante en 3 étapes :

1 - La montée en débit 4Mbits pour tous en 2018

2 - La fibre prioritaire pour les sites professionnels et sensibles (entreprises, hôpitaux, pompier, administrations, etc...)

3 – La fibre répandue pour tous, vers le 100%, en 2028

ASSAINISSEMENT/COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Section d'Exploitation :	Dépenses...	24 761.14 €
	Recettes....	32 977.25 €
	Excédent	8 216.11 €
Section d'investissement	Dépenses....	24 125.28 €
	Recettes.....	23 818.11 €
	Déficit	- 307.17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent de	7 908.94 €

Après la sortie de M. Le maire le **compte administratif est voté à l'unanimité.**

AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire propose au Conseil Municipal pour l'affectation du résultat d'exploitation 2016 de se servir de l'excédent de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement soit en :

Dépense d'investissement au compte 001	- 7 169.28 (- 307.17+report déficit 2015 – 6 862.11)
Recette d'investissement au compte 1068	+ 10 408.17 (8 216.11+report excédent 2015 2 192.06)

Délibéré à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION ANNEE 2016 (ASSAINISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

- Après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion (Assainissement) dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations et examinés par la commission de subventions des Associations le mercredi 29 mars.

Les membres de la Commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Comité des fêtes 1 000 €
- Amicale Laïque les Petits Chapellois..... 270 €
- Jeunesse sportive chapelloise.....500 €

- Anciens Combattants..... 80 €
- Amis cyclistes de la côte..... 250 €
- Pass'Art 500 €

Mme Sylviane NEE, M. Claude BERSAC et M. Bernard MOIRAND ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 6 votes pour : décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations de la commune pour une somme totale de 2 600 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune donne pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Il sera attribué au Téléthon pour 2017 un don de 50 € et à l'association FNATH 65 €

PERMANENCE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL ET 7 MAI 2017

Président : M. MAZIERE Christian

8h 12h00

M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

Mme Céline REJASSE

M. Henri ROBERT

12H00 15h00

M. Thierry DENEPOUX

Mme Anne KLEINE

M. Bernard MOIRAND

15h00 19h00

M. Claude BERSAC

Mme Sylviane NEE

M. Christian MAZIERE

PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE AU 01/04/2017 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la commune de SAINT PIERRE DE CÔLE, laquelle fournit les repas pour notre cantine scolaire, a décidé d'augmenter les tarifs à compter du 01/04/2017

Le coût du repas enfant passe de 2.50 € à 2.60 € et le coût du repas adulte de 4.80 à 4.90 €

Il demandé l'avis à l'Assemblée

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide :

⇒ De fixer les tarifs de la cantine scolaire à compter du 01/04/2017 à savoir

❖ Repas enfant 2.60 €

❖ Repas adulte 4.90 €

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION BACHE INCENDIE POUR ACHAT TERRAIN ET CHOIX DE GEOMETRE

M. le Maire demande au conseil de délibérer sur la décision de réaliser une bâche à incendie au lieu dit PUYMARTIN.

Il ajoute qu'afin de financer cette opération, il conviendrait de solliciter des subventions

- Contrat d'objectif

- DETR

- Réserve parlementaire

Le solde de cette opération ainsi que l'achat du terrain, le choix du géomètre et du notaire seront financés par les fonds propres de la commune et/ou un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil avec **2 contre 1 Abstention 7** pour décide de la réalisation de la bâche à incendie à PUYMARTIN pour un montant de 24 500 € HT

- approuve les estimations,
 - Sollicite les subventions (contrats d'objectifs, DETR et Réserve Parlementaire)
 - s'engage à voter la part contributive de la Commune dans la dépense
 - précise que le financement de cette opération ainsi que l'achat du terrain, le choix du géomètre et du notaire seront financés par les fonds propres de la commune et/ou un emprunt
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION SOGEDO POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. Le Maire informe que le contrat avec SOGEDO sur la prestation pour le service public de l'assainissement collectif se termine au 31/12/2016. Il convient de le renouveler pour un an de plus soit au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de faire un avenant N° 1 au contrat de Prestation pour le service public de l'assainissement collectif avec SOGEDO jusqu'au 31/12/2017.

QUESTIONS DIVERSES

•Devis abattage arbre

M. le Maire, M. Claude BERSAC, M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD iront voir M. LAMOTHE pour ce devis.

•Devis pour implanter un banc au lavoir

M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD présente le devis pour un banc en pierre.

•Galets du parterre à la bascule

M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD demande si on ne peut pas prévoir autre chose que des galets par soucis de sécurité Il est demandé de voir pour les remplacer par des écorces de pin.

•Projet TAG de la Communauté de Communes Dronne et belle sur les abris bus par l'accueil jeune

C'est celui des 4 routes qui a été choisi pour la commune.

•Photocopieur école.

Céline REJASSE informe que le photocopieur de l'école ne fonctionne plus. Après plusieurs devis demandés, la solution la plus adaptée est l'achat d'une imprimante multifonction adaptée pour l'école pour un montant de 250 € HT avec des cartouches à 80 €.

• Chaise de bureau pour le secrétariat de la Mairie

Un devis a été demandé à la SPP, le conseil dit ok pour cet achat.

• Feu d'artifice

M. Claude BERSAC informe qu'il a reçu le devis pour le feu d'artifice. Le montant est le même que l'an dernier, avec 1 rampe en plus. Il donne le dossier pour le transmettre à la préfecture.

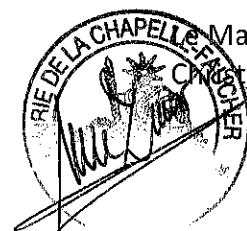
• Rideaux salle polyvalente

Mme Sylviane NEE demande que l'on pense à changer les rideaux de scène de la Salle Polyvalente

• Commission des finances

Le trésorier de Brantôme présentera à la commission des finances de la commune les budgets commune et assainissement le mardi 11 avril 2017 à 15h00 à la mairie.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h19.



Maire,
Christian MAZIERE.